

## AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **11/09/2025**, sous la référence **19188.350**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de **LAPALUD**, une mise à disposition :

**d'un terrain**, d'une superficie de 20 mètres-carrés environ, non cadastré, le tout figurant sur le plan/la vue aérienne de situation figurant ci-après

Ce titre d'occupation a donné lieu à l'application de la dérogation prévue par l'article L.2122-1-3-4° du code général de la propriété des personnes publiques, le titre étant conclu du fait des obligations de publicité et de sélection préalables à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **19188.350** :

- [DRM@cnr.tm.fr](mailto:DRM@cnr.tm.fr),
- OU Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocailles, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Grenoble, situé au 2 place Verdun. Téléphone : 04.76.42.90.00. Télécopie : 04.76.42.22.69 - [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr).

Le présent avis a été mis en ligne le **15/09/2025**.

